

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Décision modificative n°1 opérés par virement de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits - Budget annexe Office de tourisme (15200) – exercice 2025

Afin de procéder à des écritures comptables de régularisation, notamment pour pouvoir annuler un titre de recette sur exercice antérieur, un virement de crédits est nécessaire au Budget annexe Office de tourisme.

VU les articles L.2322-1 et L.2322-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2025, votant le budget primitif 2025 et autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;

CONSIDERANT l'insuffisance de crédits sur certains chapitres au Budget principal ;

Le Président de Grand Lieu Communauté DECIDE,

Article 1 : Effectue les virements de crédits tels que présentés dans la décision modificative n° 1 ci-après dans la cadre de la fongibilité des crédits :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65888-633 : Autres charges diverses de gestion courante	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-633 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Article 2 : En vertu de l'article L.2122-23, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Machecoul sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE204-P051125
 Publié sur le site internet le : 06 / 11 / 25

Fait à La Chevrolière, le 5 novembre 2025

Le Président,
 Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
 Boblin
 Date de signature : 06/11/2025
 Qualité : Président de Grand Lieu
 Communauté